

Autorisation du Conseil Départemental du Finistère du 4 janvier 2016
Agrément N°SAP330160086 du 2 février 2016

Un devis gratuit est établi pour toute prestation supérieure à 100 € ou à la demande

SERVICES PRESTATAIRES

Frais d'adhésion à l'association* : 15 € par an

SERVICE	PRESTATION	TARIF
Aide et accompagnement	Heure semaine	22,94 €
	Heure dimanche et férié	25,28 €
Entretien du cadre de vie	Heure semaine	23,46 €
Garde d'enfants	Heure semaine	24,98 €
	Heure dimanche, férié et nuit (de 22h à 7h)	31,22 €
Jardinage - Bricolage	Heure semaine	25,98 €
Mutuelle	Heure semaine	22,94 €
Caisse de retraite	Heure semaine	20,50 €
	Différentiel par heure à la charge de l'utilisateur	2,44 €
Portage de repas	Plateau repas + livraison	10,40 €
Boîte à clés	Fourniture + pose	60 €

Frais kilométriques liés aux déplacements de l'intervenant pour l'utilisateur : 0,40 € /km

* Ces frais ne s'appliquent pas dans le cadre d'une prise en charge au titre de l'Aide Sociale, d'une caisse de retraite ou d'une mutuelle.

SERVICE MANDATAIRE

Frais de dossier : 35 € la 1^{ère} année

Frais d'adhésion à l'association : 15 € par an

Frais de gestion : ■ De 1 à 60 heures : 2,15 € /heure

■ De 61 à 120 heures : 1,80 € /heure

Attention, dans le cadre d'un contrat de placement de travailleurs, le consommateur est l'employeur de la personne qui effectue la prestation à son domicile. En cette qualité d'employeur, le consommateur est soumis à diverses obligations résultant du code du travail et du code de la sécurité sociale.

TELE-ASSISTANCE

Notre association travaille avec deux prestataires : ● ARKEA Assistance

● Présence verte

Nous contacter pour plus de renseignements

SERVICES DE SOINS

Autorisation de l'Agence Régionale de Santé du 2 mars 2016

- Service de soins infirmiers à domicile
- Equipe Spécialisée Alzheimer

L'intervention de ces services est intégralement financée par votre caisse d'assurance maladie, sur prescription médicale.

FINANCEMENTS ET AVANTAGES FISCAUX

Sous certaines conditions, nos prestations peuvent faire l'objet d'un financement par des organismes extérieurs (caisses de retraite, Conseil Départemental dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, mutuelles, prestations relatives au handicap, aide sociale, ...), ou d'avantages fiscaux.

Les prestations peuvent être financées avec les CESU préfinancés.

